

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DGRI 40 Subvention (350.000 euros) avec convention à l'association Sidaction (10e) dans le cadre de programmes de lutte contre le sida au Burundi, au Burkina Faso et au Kenya.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1115 – 1, L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 350.000 euros à l'association Sidaction, 228, rue du Faubourg St Martin (10e), et d'autre part de l'autoriser à signer une convention entre la ville de Paris et ladite association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre SCHAPIRA au nom de la 9e Commission ;

Délibère

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Sidaction, 228 rue du Faubourg St Martin (10e) une convention dont le texte est joint à la présente délibération, fixant à 350. 000 euros le montant de la subvention attribuée à l'association au titre de l'année 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique V048 (Relations Internationales) – chapitre 65, nature 657483 – ligne VF07002 du budget de fonctionnement 2011 et des exercices suivants de la Mairie de Paris, sous réserve de la décision de financement.

Article 3 : L'association "Sidaction" est autorisé à rétrocéder, dans les conditions établies par la convention dont le texte est joint à la présente délibération, une partie de la subvention de la Ville de Paris à ses opérateurs locaux (partenaires et non prestataires) qui sont les associations burundaises "Association

Nationale de Soutien aux Séropositifs et Sidéens", "Association de Prise en Charge des Orphelins du Sida" et "SWAA Burundi", la structure « Maison des Associations » à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso et l'association « WOFAK » au Kenya.